



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 12367

Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la question de l'indemnisation des personnes transfusées et contaminées par le virus de l'hépatite C. Selon l'association de défense des transfusés, ce sont entre 200 000 et 400 000 personnes qui ont été contaminées par le virus de l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine. L'origine transfusionnelle de la contamination remonte souvent à plus de dix ans. Alors qu'elles ont également reçu en transfusion des produits sanguins contaminés, ces personnes n'ont pas été comprises dans la loi d'indemnisation des transfusés victimes du sida. En conséquence, il souhaiterait savoir s'il compte prendre des dispositions afin de prévoir une indemnisation des victimes de l'hépatite C par voie transfusionnelle.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé a demandé à ses services d'engager un travail visant à définir un cadre juridique d'ensemble pour la prise en charge du risque médical. C'est dans ce cadre que pourraient être envisagées des dispositions législatives répondant aux vœux de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Bloche](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12367

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1762

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3062